



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 72261

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation du centre de sciences humaines et de l'Institut français de Pondichéry. Ils connaissent aujourd'hui un problème de locaux puisque le plan de déménagement de l'école Française les oblige à trouver des locaux ailleurs. Ce déménagement et la création dans le même temps d'une plateforme de recherche et d'enseignement supérieur français à Delhi, en collaboration avec des universités européennes nécessitent une allocation financière additionnelle et stable de la France de l'ordre de 70 000 à 100 000 euros par an. Le centre de sciences humaines et l'Institut français de Pondichéry sont reconnus en Inde dans leurs domaines de recherche et pour le développement de recherches transversales sur des grands problèmes contemporains. Il souhaite savoir comment le Gouvernement entend appuyer le rayonnement de la recherche française dans un pays qui se donne l'objectif d'être un leader mondial de l'économie de la connaissance.

## Texte de la réponse

Cette question ne concerne pas l'Institut français de Pondichéry (IFP) mais l'implantation du centre de sciences humaines (CSH) de New Delhi. Interlocuteur scientifique et expert reconnu pour les questions contemporaines auprès des publics indiens et internationaux, le CSH connaît un développement scientifique important qui rend nécessaire l'extension de ses locaux. Les accords passés par le ministère des affaires étrangères et européennes avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en 2007 (création des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) y permettent l'affectation de chercheurs du CNRS : trois à ce jour, leur nombre étant appelé à augmenter rapidement. Le dynamisme scientifique du CSH, caractérisé par la mise en place de partenariats multiples avec les institutions françaises, indiennes et européennes, se traduit, en effet, par l'accueil croissant de chercheurs. La proposition initiale de l'ambassade de France à New Delhi d'héberger dans ses locaux le CSH, à des fins de rationalisation budgétaire, pose le problème de la légitimité scientifique et de l'image de neutralité de l'Institut de recherche français vis-à-vis de ses interlocuteurs locaux, notamment de ceux (religieux, responsables politiques et syndicaux, etc.) qui sont l'objet de certaines de ses études. L'alternative serait, à terme, de loger le CSH dans les locaux de l'une des deux grandes universités indiennes (Jawaharlal Nehru University semble privilégiée), solution actuellement étudiée par son directeur avec l'assentiment du ministère des affaires étrangères et européennes. Le CSH bénéficierait de tarifs immobiliers publics favorables, le partage envisagé des locaux avec d'autres structures de recherche françaises et/ou européennes présentes sur le sol indien permettant de réduire les coûts. Cette implantation universitaire, à dotation budgétaire constante, semble réaliste à l'horizon 2011.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

**Circonscription :** Paris (20<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72261

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 février 2010, page 1834

**Réponse publiée le** : 13 avril 2010, page 4212